



Voiture achetée dans concession tromperie

Par mfn, le 10/10/2008 à 22:03

Bonsoir,

J'ai eu mes deux véhicules d'incendiés il y a quelques jours de cela...Ainsi ayant besoin absolument besoin d'un véhicule j'ai fait le tour des concession du coin et la seule voiture correspondant à mon budget et avec un kilométrage pas trop excessif s'est trouvée être une peugeot 206 1.9 XR PRESENCE de décembre 2001. Elle m'a été vendue 5000€ avec une garantie de 6mois. Elle cote 3450€ à l'argus.

Mon problème est le suivant. En la garant chez moi je me suis aperçu que cette voiture a eu dans ces propriétaires notamment une auto école. En effet, avec les reflets du soleil j'ai remarqué que cette voiture portée des anciens auto collants d'une auto école. On voit bien ce démarcage au soleil. On peut lire auto école sur les portières et sur le coffre avec la nuance de peinture. Je m'en était pas rendu compte avant car j'étais allé la voir un jour de pluie où s'était sombre et donc rien de visible..Le vendeur m'avait dit que ce n'était pas une première main mais jamais il m'a dit que c'était à l'origine une voiture auto école. J'aurai su ça jamais je ne l'aurais acheté...Ainsi quels sont mes recours?annulation de la vente, demande de geste commerciale; car pour moi il y a tromperie sur le produit...Merci de votre aide...